



OMP de Pontoise - Aide

Par **Franck BORDONI**, le **27/01/2019** à **20:15**

Hello les copains,

Par le plus grand des hasards, quelqu'un connaît-il le nom du commissaire qui est l'officier du ministère public (OMP) de **Pontoise** ?

D'avance merci de votre aide.

FB

Par **LESEMAPHORE**, le **28/01/2019** à **09:33**

Bonjour

Vous n'avez pas besoin du nom de l'OMP de PONTOISE pour effectuer vos démarches .

Le dernier courrier vous invitait à renouveler votre demande de contestation auprès du tribunal de Pontoise .

L'avez vous fait ?

Dans le silence le bureau du commissaire divisionnaire Marc L à émis le titre exécutoire alors que la contestation était recevable sur la forme et motivée .

Vous devez former contestation en incident contentieux auprès du président du tribunal de Pontoise si vous voulez poursuivre le parcours découverte ou payer l'amende majorée à 75/60€ si vous l'avez reçue .

Par **martin14**, le **28/01/2019** à **14:25**

Bonjour,

S'il a émis une AFM, il faut aussi porter une plainte au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Pontoise pour abus d'autorité contre l'OMP et demander sa

comparution au Tribunal correctionnel de Pontoise.

En effet, il n'appartient pas à l'OMP qui est saisi d'une requête en exonération de demander à la personne de réitérer sa requête ... et encore moins d'émettre une AFM ...

Vous demanderez la condamnation de l'OMP à vous verser la somme de 5000 euros à titre de dommages et intérêts .. pour la réparation de vos préjudices ...

Il faut aussi saisir le défenseur des droits ..ainsi que l'IGPN ...

Par **Franck BORDONI**, le **31/01/2019** à **11:05**

[quote]

Bonjour[/quote]

Vous n'avez pas besoin du nom de l'OMP de PONTOISE pour effectuer vos démarches .

Le dernier courrier vous invitait à renouveler votre demande de contestation auprès du tribunal de Pontoise .

L'avez vous fait ?

Dans le silence le bureau du commissaire divisionnaire Marc L à emis le titre exécutoire alors que la contestation était recevable sur la forme et motivée .

Vous devez former contestation en incident contentieux auprès du président du tribunal de Pontoise si vous voulez poursuivre le parcours découverte ou payer l'amende majorée à 75/60€ si vous l'avez reçue .

Merci de vos réponses.

J'ai une conversation téléphonique ce jour avec le secrétariat de l'OMP qui me confirme que je serais jugé en septembre devant la juridiction compétente.

Quelqu'un peut-il m'assister dans cette démarche ? J'ai vraiment hâte de découvrir ce parcours judiciaire.

En septembre 2019, l'action publique sera prescrite mais bon... si faut y aller faut y aller.

Merci les copains.

Par **martin14**, le **31/01/2019** à **14:59**

Quelqu'un pourra vous aider sans doute mais revenez dans l'une de vos deux files et ne

créez pas de nouvelle file car vous aller noyer et embrouiller tout le monde ...